

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE  
DEPOSE LE

26 OCT. 2011

ET INSCRIT SOUS LE N°  
LE GREFFIER

2995

**SARL 2P2M**

Société à responsabilité Limitée au capital de 22 814 euros

Siège social : Cidex 132  
Chemin du Père Goiran  
06 330 ROQUEFORT LES PINS

Registre du Commerce . RCS GRASSE 402 045 777

INSTRUMENT PAR DU LAURENT

POLE ENREGISTREMENT D'ACTES

10/10/11

**Dominique LAUMET**  
Contrôleur des Impôts

Entre les soussignés .

Monsieur ROLLAND Jean Louis, demeurant à Cagnes sur Mer (06800) – 3 avenue des  
Chênes.

Associé, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus,

D'une part,

Et Mademoiselle ROLLAND Sabine, demeurant à Roquefort les Pins (06330) – cidex 132 –  
Chemin du Père Goiran

D'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur ROLLAND Jean Louis est propriétaire de 499 parts de 120.29 Euros chacune, de la  
société à responsabilité 2P2M

Au capital de 22 814 Euros

Dont le siège social est à Roquefort les Pins (06330) – cidex 132 – Chemin du Père Goiran

Monsieur ROLLAND Jean Louis cède et transporte sous les garanties ordinaires les droits des  
499 parts qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, Mademoiselle ROLLAND Sabine devient propriétaire des parts  
cédées avec effet à partir du 28 juin 2011 tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de 60 024.71 Euros.  
Le paiement total de la cession de parts sociales interviendra dans un délai maximum d'un an.

Le cédant garantit le cessionnaire contre toute diminution ou insuffisance d'actif, d'augmentation du passif ou révélation de passif nouveau, qui pourrait résulter notamment d'un redressement fiscal ou social, dont l'origine serait antérieure à la présente cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

La présente garantie est consentie pour une durée de 36 mois à compter de la signature du présent acte.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Mademoiselle ROLLAND Sabine.

**Application de l'abattement :**

$$\frac{23\,000 \times 499}{1\,000} = 11\,477$$

$$\begin{aligned} \text{Prix de la cession} &= 60\,024.71 - 11\,477 = 48\,547.71 \\ 48\,547.71 \times 3\% &= 1\,456.43 \end{aligned}$$

**Montant des droits : 1 456.43 €**

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à Roquefort les Pins, le 28 juin 2011

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour cession de 499 parts de la SARL »)

Bon pour cession de 499 parts de la SARL

